

« CE QU'IL A FAIT NE SE FAIT MÊME PAS À UN ANIMAL. JE FERAI TOUT POUR DÉNONCER. »

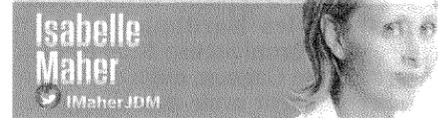
- Monica, victime de violence conjugale

PHOTO PIERRE-PAUL POULIN

Elle poursuit son ex violent pour 1 M\$

Peu de victimes de violence conjugale se tournent vers les tribunaux civils

Une femme réclame près d'un million de dollars à son ex-conjoint violent, insatisfaite des quelques mois d'emprisonnement dont il a écoupé pour l'avoir séquestrée et sauvagement battue.



Isabelle Maher
@MaherJDM

«Je vais aller jusqu'au bout pour tout le mal qu'il m'a fait. Je reste forte parce que je ne veux pas qu'il gagne», affirme Monica, d'un ton assuré.

Craignant des représailles, la Montréalaise de 35 ans nous a demandé de ne pas publier son nom de famille. Cette femme à l'allure calme et réservée est l'une des très rares victimes de violence conjugale à poursuivre au civil un ex-conjoint violent.

Monica a rencontré Craig O'Brien sur leur lieu de travail; elle avait 23 ans lorsque leur relation a débuté, en avril 2004.

Un an plus tard, le couple décide de faire vie commune, mais rapidement Monica découvre que son conjoint est de plus en plus violent, autant physiquement que psychologiquement.

«Il était très manipulateur, il avait des rages de violence, ça venait par vagues, des

hauts, des bas, mais jamais aussi pire que le soir du 18 septembre 2012», se souvient-elle.

Ce soir-là, Craig O'Brien est rentré plus tôt du travail, poursuit Monica. «Il était sous l'effet de l'alcool et de la drogue. Il s'est mis à cracher sur moi, à me pousser, à me frapper», relate-t-elle, encore émue.

Pendant quatre jours, Monica sera prisonnière de leur appartement, sauvagement battue par son conjoint qui, au passage, lui a fracturé pour une deuxième fois en quatre mois le même doigt, l'auriculaire.

«J'avais des bleus partout, la tête ensanglantée et tellement d'ecchymoses qu'il m'empêchait de dormir de peur que je ne me réveille pas, relate-t-elle. Le vendredi, vers 13 h, j'étais seule dans la chambre, certaine qu'à la fin de la journée je ne serais plus vivante.»

« J'AI PRIÉ... »

Monica a miraculeusement pu fuir son bourreau à la faveur d'une visite impromptue du concierge de l'immeuble.

«J'ai prié, j'ai juré que si je m'en sortais, j'allais me défendre», ajoute-t-elle.

Craig O'Brien a été condamné au criminel à neuf mois de prison par un juge de la Cour du Québec pour les actes commis à l'endroit de Monica lors de ces quatre jours de septembre 2012.

L'homme de 36 ans a purgé quatre mois

de sa peine en prison et sera complètement libre dès le 18 décembre prochain.

«Il est en ce moment dans une maison de transition, je peux déjà le croiser n'importe quand dans la rue», regrette Monica qui souhaite que son ex-conjoint réalise les conséquences de ses gestes.

Dans une requête en réparation de dommages, cette fois au civil, Monica réclame maintenant 913 183 \$ à son ex-conjoint.

Cette somme tient compte des dommages psychologiques et des séquelles physiques permanentes, des pertes de revenus de la victime qui, à ce jour, n'a pu retourner au travail, et comprend un dédommagement de 100 000 \$ par journée de séquestration.

«Ma cliente serait peut-être morte si elle n'avait pu s'enfuir. La somme réclamée ne tient pas compte de la capacité de payer de monsieur, mais de l'effet dissuasif visé, explique M^e Daniel Romano. Combien ça coûte de séquestrer, battre une femme avec l'intention de tuer et en la privant de manger? Le but est d'envoyer un message clair à la société», plaide l'avocat de la victime.

«Ce qu'il a fait ne se fait même pas à un animal. Je ferai tout pour dénoncer», promet Monica.

EXTRAITS DE LA REQUÊTE

« Le demandeur a, entre autres...

Infligé un coup à la tête de la demanderesse avec un téléphone de maison

Piqué la demanderesse avec une fourchette, tiré les cheveux de la demanderesse

Craché sur la demanderesse à maintes reprises

Frappé la demanderesse à main ouverte à la tête

Administré de multiples coups aux cuisses et aux bras de la demanderesse

Administré des coups de genoux à la demanderesse

Manuellement contorsionné le gros orteil du pied droit de la demanderesse

Manuellement brisé le cinquième doigt de la main droite de la demanderesse. »

« La demanderesse a subi les blessures suivantes :

Lacération à la lèvre supérieure

Lacération à la tête

Nombreux hématomes à la tête

Quatre côtes contusionnées

Ligaments du gros orteil droit déchirés »

RESSOURCES VIOLENCE CONJUGALE

SOS violence conjugale
1 800 363-9010
514 873-9010

Les centres d'aide aux victimes d'actes criminels, les CAVAC
1 800 532-2822

isabelle.maher@quebecormedia.com

514.599.5888 8013